

MINISTRE DES FINANCES
Commission de Supervision des Assurances

Le Président

وزارة المالية
لجنة الإشراف على التأمينات
الرئيس

N° 92..../CSA/Président.

رقم / ل إ ت / الرئيس.

Madame et Messieurs les responsables des sociétés
d'assurance et/ou de réassurance.

Objet : Lignes Directrices en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le
Financement du Terrorisme et le financement de la prolifération des armes de
destruction massive.

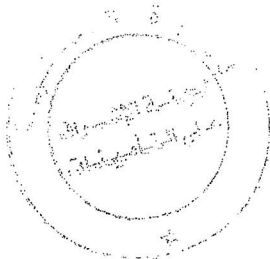
J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour application, une copie de deux (02)
lignes directrices émises par la Commission de Supervision des Assurances (CSA), en
matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le Financement du Terrorisme et le
financement de la prolifération des armes de destruction massive. Il s'agit des :

1/- Lignes Directrices n°01 du 01/06/2025, relatives à l'autoévaluation des risques
blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes
de destruction massive au niveau des sociétés d'assurance et /ou de réassurance et
les courtiers d'assurance.

2/- Lignes Directrices n°02 du 01/06/2025, relatives aux mesures de vigilance à
l'égard de la clientèle au niveau des sociétés d'assurance et /ou de réassurance et les
courtiers d'assurance, en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le
Financement du Terrorisme et le financement de la prolifération des armes de
destruction massive.

Il y a lieu d'assurer une large diffusion de ces lignes directrices, notamment, en les
publiant sur les sites électroniques de vos sociétés respectives.

Veillez agréer, Madame et Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.



رئيس لجنة الإشراف على التأمينات
امضاء: حاج محمد سبع